



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS  
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN

Pour copie certifiée conforme  
à l'original la Présidente

PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2018

Le vingt-neuf janvier deux mille dix huit à 17 heures trente, les membres de l'ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN se sont réunis en assemblée générale ordinaire au restaurant de la société ATOS-WORLDDLINE situé dans la zone industrielle A rue de la Pointe sur convocation de son président effectuée par lettre recommandée conformément aux statuts.

Le registre de présence a été élargé par tous les membres de l'assemblée générale présents et les mandataires des membres représentés rentrant en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau:

Sylvie SEZILLE de MAZANCOURT préside la séance en qualité de présidente de l'association, assistée par Philippe MICHEL, Vice Président, en tant que secrétariat de séance et Pierre-Alain SEZILLE de MAZANCOURT en tant que scrutateur régulièrement désignés par l'Assemblée.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par les membres du bureau de l'assemblée permet de constater que le nombre de présents et représentés s'élève à 58822 voix sur 100.000.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué constate que plus de la moitié des membres sont présents ou représentés, en conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée sera conservée à l'appui du présent procès verbal, ainsi que les pouvoirs des membres représentés.

La présidente dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Un exemplaire des statuts de l'association ;
- Le rapport d'activité ;
- Les textes des projets de résolution.

La présidente fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux dispositions des statuts et que les documents prescrits ont été tenus à leur disposition au siège social où ils ont pu en prendre connaissance, préalablement à ladite assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la présidente rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport d'Activité 2017 ;
- Rapport Financier 2017 ;
- Budget Prévisionnel et Cotisations 2018 ;
- Renouvellement de membres du bureau ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport d'activité 2017 et du rapport financier 2017, ainsi que du prévisionnel de budget 2018.

La présidente donne ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

### **RESOLUTION N°1**

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2018, après avoir entendu les rapports d'activité et financier, donne quitus au Conseil d'administration de l'Association.

*Pour : 58.822 voix*

*Contre :*

*La résolution est adoptée.*

### **RESOLUTION N°2**

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2018 décide de :

- reconduire les rondes, les nuits, week-ends et jours fériés, assurées par la société SECURITAS,
- répartir la dépense correspondante, soit 209.17 euros HT ou 251.00 euros TTC, par part virile entre les propriétaires,
- appeler cette contribution en une fois et en même temps que l'appel de cotisation 2018.

*Pour 58 822 voix*

*La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés*

### **RESOLUTION N°3**

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2018 approuve le projet de budget prévisionnel 2018 s'élevant à : 48 400 euros hors prestations de sécurité SECURITAS.

*Pour 58 822 voix*

*La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés*

### **RESOLUTION N°4**

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2017 approuve l'appel de cotisations 2018 comme suit:

- Droit fixe : 191,00 euros
- Droit variable: 0,0093 euros par m2

*Pour 58 822 voix*

*La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés*

**RESOLUTION N°5**

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2018 ayant à procéder au renouvellement d'un administrateur du bureau sur dix, dont le nom suit :

Cyriac BOULANGER

Qui se représente,

le renouvelle dans son mandat pour une durée de trois ans se terminant à l'AG de 2021 statuant sur les comptes de 2020.

*Pour 58 822 voix*

*La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés*

**RESOLUTION N°6**

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2018 ayant à procéder à l'élection de nouveaux administrateurs pour 3 années nomme :

Christian BERDZINSKI (WORLDLINE)

Hervé DAGNAUD (DASSAULT)

Alain TREHOU (COFHYS)

*Pour 58 822 voix*

*La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés*

**RESOLUTION N°7**

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2018 donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

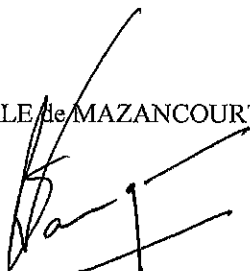
*Pour 58 822 voix*

*La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et le secrétaire de séance.

Sylvie SEZILLE de MAZANCOURT, Présidente,



Philippe MICHEL, Secrétaire de Séance

